

Vérifier votre conformité aux nouvelles exigences & améliorer la qualité de vos prestations

Evaluation externe - Référentiel HAS - Autoévaluation - Formation - Prévention

ESSMS : adopter une **démarche d'amélioration continue** au sein de votre établissement

Le contexte réglementaire évolue pour renforcer la transparence et le suivi des prestations et des soins réalisés au sein des établissements et services sociaux et médicaux sociaux (ESSMS). Il appartient désormais aux 40 000 établissements français concernés de mettre en place une démarche d'évaluation externe auprès d'un organisme accrédité par le COFRAC.

L'objectif : réaliser une évaluation plus stricte et plus objective afin d'apporter plus de transparence sur la qualité des prestations réalisées au sein des établissements auprès de leurs différentes parties prenantes (les usagers eux-mêmes, leur famille ou encore les salariés).

Apave vous accompagne dans cette démarche de mise en conformité au regard de l'évolution réglementaire et dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de vos prestations :

- Réaliser l'évaluation externe de votre établissement ou service en tant qu'organisme évaluateur.
- Former votre personnel à une autoévaluation préliminaire.
- Former votre personnel à la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue.
- Déployer des solutions digitales qui facilitent le développement d'une culture prévention efficace : document unique et remontée de situations dangereuses.



L'offre Apave

Vérifier votre conformité aux nouvelles exigences & améliorer la qualité de vos prestations

Evaluation externe de la qualité des ESSMS

La Haute Autorité de Santé (HAS) a publié en 2022 le nouveau référentiel d'évaluation externe de la qualité des ESSMS.

Cette évaluation complète, réalisée à partir de la plateforme SYNAE, comporte 157 critères d'évaluation et tient compte du profil de l'établissement. Elle est à réaliser tous les 5 ans par un organisme accrédité par le COFRAC et habilité par la HAS.

En tant qu'organisme évaluateur, Apave est votre partenaire pour réaliser votre évaluation externe.

Formation-action dans la mise en œuvre de l'autoévaluation

Anciennement appelée « évaluation interne », l'autoévaluation n'est désormais plus obligatoire mais fortement conseillée afin de se préparer aux mieux à l'évaluation externe.

Cette formation-action vise à professionnaliser votre approche concernant cette autoévaluation, au regard de votre propre structure :

- Démarche audit qualité.
- Savoir-être et posture durant la phase d'évaluation.
- Construction d'un plan d'action pour assurer la mise en conformité et la mise en place d'une approche d'amélioration continue.

Formation « être Référent(e) Qualité »

Apave accompagne votre Direction et/ou votre Référent(e) Qualité dans la compréhension fine des exigences du nouveau référentiel, pour que vous puissiez déterminer les actions les plus efficaces et pertinentes à mettre en œuvre dans votre contexte.

Cette étape de décryptage est clé pour vous permettre d'élaborer une stratégie commune, avec des objectifs clairs et partagés par l'ensemble de l'organisation.

Pour aller plus loin

- Valorisez l'ensemble de vos démarches avec le LABEL ÉTABLISSEMENT BIEN TRAITANT®.
- Digitalisez votre évaluation des risques professionnels et assurez la remontée de situations à risque au sein de votre établissement avec nos services en ligne : Pilot Santé Sécurité & Alert Santé Sécurité, personnalisables selon les besoins de votre structure.



Faites un 1^{er} pas avec notre autodiagnostic gratuit en ligne



Nos atouts

- + L'expérience de plusieurs centaines d'évaluations externes en ESSMS – sous habilitation HAS.
- + Un réseau d'évaluateurs disponibles sur l'ensemble du territoire national et formés à la nouvelle méthodologie.
- + Une équipe dédiée au secteur de la santé et du médico-social pour répondre à vos besoins.
- + 150 ans d'expérience dans la maîtrise des risques et la conformité, en tierce-partie.
- + N°1 de la formation en sécurité.
- + Des services en ligne pour vous accompagner dans votre quotidien.

Nous contacter

www.apave.com

0805 62 5000